

# PUYDUFOU®

## COVID-19

### Le Puy du Fou facilite l'accès au pass sanitaire pour ses visiteurs



Les visiteurs dont le Pass sanitaire a été validé se verront remettre un bracelet.

PHOTO : ARCHIVES CO - LAURENT COMBET

Dans la foulée des dernières déclarations du président de la République, lundi soir, le parc d'attractions du Puy du Fou annonce dans un communiqué être « prêt à étendre le pass sanitaire pour l'ensemble de son parc à compter du mercredi 21 juillet prochain », grâce au centre de tests installé sur place.

« Les visiteurs non vaccinés, âgés de plus de 12 ans, pourront réaliser des tests antigéniques dès leur arrivée permettant d'obtenir les résultats en 15 minutes, pour profiter de l'ensemble des spectacles et des restaurants sans contrainte » assure

le parc, qui conseille néanmoins « aux visiteurs qui souhaitent limiter leur attente dans le centre de test du Puy du Fou, de venir avec un test réalisé à l'avance (test PCR ou antigénique) ».

Après le contrôle de leur pass sanitaire à la réception des hôtels ou aux entrées du Puy du Fou, les visiteurs se verront remettre un bracelet valable pendant la durée de leur séjour et dans le respect du délai de validité de leur test. « Il donnera un accès libre et illimité à l'ensemble du site. »

Le Courrier de l'Ouest – Mercredi 14 juillet 2021



## Pass sanitaire obligatoire : il est possible de se faire tester au Puy du Fou

À compter du 21 juillet 2021, le pass sanitaire est étendu aux parcs à thème et d'attraction.

Le Puy du Fou, aux Epesses, n'échappe pas à cette règle. Déjà, ce pass était nécessaire depuis le 3 juillet, pour le spectacle nocturne la Cinéscénie. Le parc à thème est donc rodé : un centre de dépistage est installé à l'entrée pour permettre aux visiteurs qui auraient un test invalide d'en réaliser un autre, antigénique et gratuit, avec un résultat arrivant en une quinzaine de minutes.

« **Le Puy du Fou est prêt à étendre le pass sanitaire pour l'ensemble de son parc à compter du mercredi 21 juillet prochain, conformément aux dernières déclarations du président de la République. Après contrôle du pass sanitaire pour les personnes âgées de plus de 12 ans, l'ensemble des visiteurs (vaccinés ou testés) pourra accéder**



À partir du 21 juillet, les visiteurs du Puy du Fou devront présenter un pass sanitaire, réalisable sur place.

| PHOTO : FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

librement et de manière illimitée aux 20 spectacles, 23 restaurants, huit bars et six hôtels du Puy du Fou installés au cœur de 150 ha de nature », indique le Puy du Fou dans un communiqué de presse. Deux mil- les tests ont d'ailleurs déjà été réalisés

sur place. À compter du 21 juillet, après contrôle du pass sanitaire à l'entrée du parc, ou de l'hôtel, les visiteurs se verront remettre un bracelet qui sera valable toute la durée de leur séjour, dans le respect de la validité du test.

Ouest France – Mercredi 14 juillet 2021



Photo archives CO-Josselin Clair

### **En Vendée, le Puy du Fou ouvre un centre de tests**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le Puy du Fou, aux Herbiers, a déjà mis en œuvre le pass sanitaire pour assister à son spectacle « La Cinéscénie ». Grâce à un centre de tests installé sur place et à une organisation rodée, le Puy du Fou

est prêt à étendre le pass sanitaire pour l'ensemble de son parc à compter du mercredi 21 juillet.

Après contrôle du pass sanitaire pour les personnes âgées de plus de 12 ans, l'ensemble des visiteurs (vaccinés ou testés) pourra accéder librement et de manière illimitée aux 20 spectacles, 23 restaurants, 8 bars et 6 hôtels du Puy du Fou installés au cœur de 150 hectares de nature pour vivre des émotions inoubliables en famille ou entre amis.

Presse Océan – Mercredi 14 juillet 2021



**PLAYSIR AGAIN!**  
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY



## COVID-19

### Des tests PCR au Puy-du-Fou



Le parc a rouvert le 10 juin.

PHOTO : CO - LAURENT COMBET

Le Puy du Fou en première ligne contre le virus. Le parc annonce ouvrir un centre de tests antigéniques gratuits sur son propre site dès le 21 juillet pour les visiteurs non vaccinés.

*« Il sera toujours aussi simple de visiter le Puy du Fou. Les visiteurs non vaccinés, âgés de plus de 12 ans, pourront réaliser des*

*tests antigéniques dès leur arrivée permettant d'obtenir les résultats en quinze minutes, pour profiter de l'ensemble des spectacles et des restaurants sans contrainte »,* peut-on lire dans un communiqué.

Les personnes contrôlées (vaccinées ou testées) recevront un bracelet pour toute la durée de leur séjour qui leur donnera accès à l'ensemble de la programmation.

Dès le 1er juillet, un protocole sanitaire avait été mis en place pour accéder au spectacle de la Cinéscénie avec *« plus de 2000 tests antigéniques »* effectués lors des trois premières représentations.

Le Courrier de l'Ouest – Jeudi 15 juillet 2021



**PLAYSIR AGAIN !**  
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY



# Un nouveau pas vers le pass sanitaire obligatoire

Le gouvernement présente ce lundi, en fin de journée, son projet de loi, qui étend notamment le pass sanitaire aux activités de la vie quotidienne. Sa date d'entrée en vigueur reste floue.

Le gouvernement présente ce lundi, à 18 h 30 en Conseil des ministres son nouveau projet de loi sanitaire. Ses grandes lignes ont déjà été annoncées, mais il pourrait connaître des modifications après l'avis du conseil d'État, attendu cet après-midi. Ou après son passage devant le Conseil constitutionnel, que les sénateurs de droite ont déjà prévu de saisir, après les débats au Parlement (entre mercredi et vendredi).

Sur différents points, la question de la « disproportion » entre l'objectif poursuivi – la protection de la santé publique – et l'atteinte aux libertés pourrait être soulevée. Point majeur de l'avant-projet de loi, qui a alimenté les cortèges de manifestants, samedi et questionne des professionnels du droit : l'extension du pass sanitaire.

Vaccination complète, test PCR négatif ou certificat de rétablissements après contamination devront être présentés par les personnes majeures dans les bars, les restaurants, les foires, les avions, les trains, les cars pour de longues distances ou encore les établissements recevant des personnes vulnérables, « **sauf en cas d'urgence** », L'exploitant d'un lieu qui manquerait à cette obligation s'exposera à une amende allant jusqu'à 45 000 € et un an de prison.

## Un flou sur la date

Quand cette obligation entre-t-elle en vigueur ? C'est la question en suspens. Tout dépendra, d'abord, du temps nécessaire à la promulgation du texte. Selon le *Journal du dimanche*, cette obligation pourrait ne s'appliquer que le 15 septembre au lieu de « **début août** » annoncé initialement par Emmanuel Macron. « **Pour laisser plus de temps aux professionnels** » de s'adapter.

Le texte soumet aussi les person-



Le pass sanitaire sera obligatoire dans les lieux de loisirs, comme ici au Puy du Fou où il est déjà en vigueur.

| PHOTO : FRANCK DUBRAY, OUEST FRANCE

nels de ces établissements recevant du public aux mêmes obligations de pass sanitaire, faute de quoi ils s'exposent à un licenciement sous deux mois, ce qui interpelle aussi des juristes. À noter que le pass sanitaire s'imposera aussi aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de cinquante personnes dès le 21 juillet (mesure qui n'est pas dans le projet de loi).

Objet de débats et d'irritations, notamment chez les aides-soignants,

l'avant-projet de loi instaure également la vaccination obligatoire pour les professionnels en contact avec les personnes fragiles (4 millions de personnes) à partir du 15 septembre.

Au-delà de cette date, ceux qui ne seront pas vaccinés devront cesser leur activité, et s'exposeront à un licenciement si leur situation n'est pas régularisée au bout de deux mois.

Autre sujet de controverse pointé par les spécialistes du droit : le texte

prévoit l'isolement de toute personne positive au Covid-19 pendant dix jours, dans le lieu déclaré lors du test.

Cette disposition était jusqu'ici réservée aux personnes entrant sur le territoire, avec une amende de 1 000 € en cas de non-respect. Cet isolement pourra être contrôlé par la police et la gendarmerie. Une sortie sera possible de 10 h à 12 h et des adaptations pourront être envisagées dans le but de « la poursuite de la vie familiale ».

Ouest France – Lundi 19 juillet 2021



**PLAYSIR AGAIN !**  
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY



# Les lieux de loisirs dans le flou

Les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes devront demander un pass sanitaire dès aujourd'hui. Ils ne savent pas encore comment appliquer ces nouvelles mesures.

Dès mercredi, l'obligation de présenter un pass sanitaire est étendue à tous les lieux de culture et de loisirs rassemblant plus de 50 personnes. Pourtant, dans le Maine-et-Loire, à la veille de ce changement, la plupart des établissements recevant du public sont dans le flou. « Si on applique ce qui est demandé par le gouvernement, on sera bien obligés de contrôler », renseigne-t-on à l'entrée du Parc Oriental de Maulévrier. « Mais pour l'instant, il n'y a pas de décret. On essaiera d'être le plus transparent possible pour nos visiteurs sur le site internet en expliquant l'organisation. »

Même constat du côté de L'île aux jeux, à Cholet. « On va attendre de voir ce qu'ils décident et on s'organisera au dernier moment. » Le patron prévoit déjà d'organiser une journée dans la semaine réservée aux non-vaccinés, sur réservation, tout en limitant l'accueil à moins de 50 personnes. Une manière d'éviter les contraintes liées au pass sanitaire.

## Le pass sanitaire obligatoire au cinéma

À la mairie d'Angers, on ne se prononce pas, en attendant le décret du gouvernement. « Pour l'instant, rien n'est défini. C'est en discussion entre la préfecture et la mairie. Nous aurons des informations seulement ce mardi. On communiquera en fin de journée pour les mesures applicables mercredi. »

Pour d'autres lieux de loisirs, habitués à recevoir des flux importants de personnes, on est prêts à recevoir les visiteurs selon les mesures du gouvernement. À Terra Botanica, à Angers, on reçoit généralement plus de 2 000 personnes chaque jour l'été. « La seule chose qui diffère de d'habitude, c'est cette surveillance qui sera effectuée en amont de la billetterie pour éviter les files d'attente. C'est une contrainte supplémentaire mais ce n'est pas compliqué en



Depuis le 9 juin, le pass sanitaire était exigé pour accéder aux festivals réunissant plus de mille personnes. Ici, à Trélazé, pour le festival estival.

PHOTO: ARCHIVES CO - REGINE LEMARCHAND

soi », rassure la direction. En bordure du département, le zoo de La Flèche a les moyens d'installer un centre de dépistage gratuit à l'entrée du parc. Un dispositif qui permettra à tous les visiteurs dépistés négatifs d'accéder au parc, même s'ils ne sont pas vaccinés. Ils devront se munir de leur carte Vitale et d'une pièce d'identité à présenter au personnel du centre de dépistage, entre 8 h 45 à 14 h 30.

« Dès mercredi, le pass sanitaire sera exigé en amont de la billetterie. Ça pourra être l'attestation du vaccin ou un test PCR négatif de moins de 72 heures ou un antigénique de moins de 48 heures », annonce-t-on au château de Saumur. L'accès au parc reste quant à lui totalement libre, les mesures ne concernent que la visite

de l'intérieur du château. Pour éviter les fraudes, l'équipe d'accueil demandera également la présentation d'une pièce d'identité. « Pour être sûrs que le pass correspond bien à la personne qui le présente. »

Une méthode qui pose problème à Cédric Hervouet, directeur du Cinéma des Ponts-de-Cé, à Angers. « Cela modifie complètement la notion d'accueil dans nos établissements. On n'a pas l'habitude de demander aux gens de montrer patte blanche », regrette-t-il. « On ne conteste pas la nécessité du pass sanitaire, mais on aimerait que ce soit plus encadré. »

La Fédération des cinémas a déposé un recours auprès du Conseil d'État pour reporter cette mesure à la même date que les bars et restaurants, au début du mois d'août.

« Le Premier ministre s'exprime mercredi midi mais on est censés commencer à appliquer ces mesures le matin. On travaille comme si on avait à le faire », expliquait le directeur du cinéma ce lundi soir.

« Au niveau logistique, c'est un contrôle de plus et ça risque de compliquer les flux de spectateurs. Cela demandera du personnel en plus et des cheminements différents, c'est un peu d'organisation malgré tout. Surtout, il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie. Je ne suis pas sûr que ce soit très clair aujourd'hui dans l'esprit des gens que le contrôle concerne aussi les cinémas dès ce mercredi. »

Margot HAIRON

## Les zoos veulent le report du pass sanitaire

Les zoos font partie des sites touristiques où le pass sanitaire sera demandé aux visiteurs, dès mercredi prochain 21 juillet.

Mais les membres de l'Association française des parcs zoologiques (AFdPZ) sont bien décidés à tout faire pour obtenir le report de cette décision qui, pour eux, serait synonyme de catastrophe financière. Ils craignent en effet une chute spectaculaire du nombre d'entrées au cœur de la période touristique.

Dans les Pays de la Loire, plusieurs sites touristiques majeurs font partie de cette association qui fédère une centaine de parcs dans l'Hexagone. On y trouve notamment Le Puy-du-Fou (Vendée), le Bioparc de Doué (Maine-et-Loire), le zoo de La Flèche (Sarthe) ou encore le zoo de La Boissière-du-Doré (Loire-Atlantique).

Pour l'association, comme nous le confiait dernièrement François Gay, le directeur du Bioparc, le pass sanitaire est tout simplement « inapplicable en l'état ».

L'association remarque notamment que les délais sont bien trop courts

pour qu'une personne souhaitant visiter un parc durant ses vacances puisse être vaccinée avec deux doses, et que, par ailleurs, les centres de dépistage risquent d'être rapidement saturés.

### Un report au 15 septembre demandé

Elle met par ailleurs en avant des problèmes d'ordre législatif pour le contrôle des pass, et estime que, s'il doit être réalisé malgré tout, ce contrôle engendrera des temps d'attente aux entrées qui risquent fort d'être dissuasifs pour bon nombre de visiteurs.

Autre argument : les regroupements au sein de ces files d'attente risquent d'aller à l'encontre des mesures sanitaires préconisées par les pouvoirs publics.

Les responsables des zoos ont donc saisi le Conseil d'État et demandé un report du pass au 15 septembre, afin qu'un maximum de Français ait le temps d'aller se faire vacciner et que les parcs et zoos aient le temps de mettre en place les mesures nécessaires.

## 382 élus dont Christophe Béchu saluent « le courage » d'Emmanuel Macron

Tous ensemble, ils disent soutenir l'objectif qualifié d'« ambitieux mais nécessaire » de vacciner tous les Français car « ce n'est en effet qu'en atteignant un taux de couverture vaccinale supérieur à 90 % de la population que nous pourrions tourner durablement la page, retrouver une vie normale ».

Alors que plus de 100 000 personnes sont descendues samedi dernier dans la rue partout en France pour protester contre la mise en place du pass sanitaire, 382 élus de différents bords politiques ont cosigné dans le Journal du Dimanche du 18 juillet une tribune dans laquelle ils soutiennent « le courage des décisions prises », ainsi que la « clarté du cap fixé » par Emmanuel Macron.

Parmi eux, on trouve Christophe Béchu (divers droite, ex-LR), le maire d'Angers, qui figure aux côtés de personnalités telles que Christian Estrosi, maire de Nice (ex-LR), Martine Vassal (LR, présidente des Bouches-du-Rhône), François Rebsamen (PS, maire de Dijon), Laurent

Marcangeli, (maire d'Ajaccio ex-LR), etc.

### « Nous vivons un moment de bascule »

Sur le plan économique, ils disent par ailleurs partager « également les orientations annoncées, la priorité donnée au travail, à la production et au mérite ».

Leur conviction est claire : « Nous vivons un moment de bascule comme l'histoire en offre parfois. L'alternative est simple : soit nous nous divisons dans des guerres picrocholines. Alors, la France passera à côté des révolutions en cours : numérique, technologique, écologique, démographique. Soit nous faisons bloc, État et collectivités locales, dans un pacte de confiance renouvelé. Alors, notre nation se donnera une chance de participer à l'invention du monde qui vient. »

Le Courrier de l'Ouest – Mardi 20 juillet 2021



**PLAYSIR AGAIN!**  
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY



# Le Puy du Fou a dû s'adapter

Bon gré mal gré, les visiteurs du Puy du Fou ont accepté les règles du pass sanitaire.



Depuis mercredi, les visiteurs doivent se plier aux nouvelles règles du pass sanitaire.

PHOTO: AFP

## REPORTAGE

Depuis mercredi, les visiteurs du Puy du Fou doivent s'adapter aux nouvelles règles du pass sanitaire tandis que la direction du parc d'attractions cherche à faciliter le respect en organisant des tests antigéniques pour qu'ils ne renoncent pas à venir. Depuis ce jour en effet, le pass sanitaire est nécessaire, sauf pour les moins de 12 ans, pour pénétrer dans des lieux de loisirs et de culture comme les parcs d'attractions ou les cinémas.

« C'est une contrainte évidemment qui est très importante mais l'idée est que jamais, les visiteurs qui viennent chez nous ne souffrent de cette contrainte nouvelle », explique Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou où des tests antigéniques sont proposés aux non-vaccinés.

« Août, c'est le mois de l'année. Il ne faut pas le rater »

**NICOLAS DE VILLIERS**  
Président du Puy du Fou

« Il a fallu recruter, former des équipes pour le contrôle de ce pass sanitaire. Il a fallu s'organiser pour mettre en place un centre de dépistage à

la dimension qui convient puisque nous avons chaque jour plusieurs milliers de visiteurs [...] et que tout cela se fasse de façon à pouvoir absorber le flux des entrées », ajoute le responsable sous un chaud soleil estival.

« Je suis contre le vaccin », annonce d'emblée Caroline Leleu, qui vient de se faire tester au centre de dépistage, à proximité des parkings. « Il n'y a pas de souci de passer les tests, mais bon, c'est une contrainte. Après, il faut faire avec », considère, fataliste, la touriste venue de Lille. Habitant la Normandie, Benoît Jourdain a bien failli renoncer à la sortie : « Au début, on a regardé (pour faire un test). Mais, comme on est en vacances, on n'allait pas perdre deux jours à chercher un labo, à attendre les résultats. Du coup », reconnaît-il, « on aurait annulé, on ne serait pas venus ici s'il n'y avait pas les tests sur place ».

D'autres sont plus compréhensifs envers les mesures décidées par le gouvernement pour tenter d'enrayer la pandémie de covid-19, comme Jacques Jardin, rencontré au barrage du contrôle sanitaire. « Cela demande un rien de temps, on n'a pas trop l'habitude (du pass sanitaire) mais, bon, ça vient vite. C'est

très très bien, ce n'est pas une contrainte du tout », assure-t-il.

Pour le Puy du Fou, qui accueillait chaque année plus de deux millions de visiteurs avant la pandémie, l'enjeu de la fréquentation est crucial. Le mois d'août, « c'est le mois-clé de l'année », relève Nicolas de Villiers. « Donc, il ne faut pas rater ce mois-ci, et nous croisons les doigts pour que nos visiteurs comprennent que venir deux ou trois jours au Puy du Fou, ces émotions qu'ils viendront chercher, ce voyage dans le temps qu'on leur offre, cela vaut largement ce petit test antigénique aux entrées ».

« En fait », constate le directeur du parc, « C'est une toute petite proportion de visiteurs qui vient sans pass sanitaire et ils peuvent malgré tout accéder au site » mais ni aux specta-

cles ni aux restaurants, bars ou hôtels. Même si la patience est de mise car le temps d'attente peut parfois aller jusqu'à « 1 heure voire 1 heure et quart, si on n'a pas pris ses dispositions en amont ».

« C'est vrai que sur un séjour de deux ou trois jours, si on arrive le matin et qu'il faut prendre ce temps pour obtenir son pass sanitaire, je crois que les visiteurs sont malgré tout enthousiastes de pouvoir le faire sur le site du Puy du Fou », assure Nicolas de Villiers.

Mais bon nombre ont préféré anticiper, à l'image de Yann Perdraud, venu de Nice : Le vaccin, comme le test sanitaire, « c'est nécessaire pour tout le monde. Plus on en aura, mieux on se portera. Donc, je trouve que c'est civique et que c'est une bonne chose de le faire »

## À SAVOIR

### Une naissance dans le parc

Voilà qui donnera peut-être des idées à certains... Dans un communiqué, le Puy du Fou annonce qu'il accueillait, hier, « Rafaël et sa famille. Premier bébé né

durant un séjour au Puy du Fou, les équipes seront émuées de lui remettre un « Pass Éternel » pour célébrer cette naissance si particulière. »

Le Courrier de l'Ouest – Vendredi 23 juillet 2021



**PLAYSIR AGAIN!**  
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY



# Cinémas : le mauvais scénario du passe sanitaire

À l'image des piscines ou des salles de sport, les cinémas voient leur fréquentation diminuer depuis la mise en place du passe sanitaire. Le secteur demande à l'État de compenser ses pertes.

« Encore ? Mais nous l'avons déjà présenté au moment de la réservation », s'étonne Christine France, venue en famille voir *Kaamelott* au cinéma Gaumont, à Rennes. « Nous devons nous rôder », répond l'hôtesse chargée de contrôler les passes sanitaires en version numérique ou sur papier.

Comme celui de Jean-Claude Louazel, 86 ans, fièrement vacciné depuis février, son certificat est imprimé sur un papier jaune canari. Le passe ? « Ce n'est pas un frein pour moi. »

C'est loin d'être le cas pour tous les spectateurs. La fréquentation a chuté drastiquement depuis mercredi, date de la mise en place du passe sanitaire dans les établissements accueillant du public, tels les cinémas. « L'effet passe sanitaire est là, confirme François Aymé, président de l'association des cinémas d'art et d'essai. La moitié de la population n'est pas encore vaccinée, notamment des jeunes. »

## Huit millions d'euros de pertes

Selon Comscore, référence mondiale pour la mesure du box-office, seulement 1,5 million d'entrées ont été enregistrées de mercredi à dimanche, soit 44,5 % de moins par rapport au week-end précédent. « C'est, certes, le double du week-end équivalent de 2020, mais les sorties de la semaine sont en deçà des espérances des distributeurs et les continuations affichent des reculs vertigineux souvent supérieurs à - 70 % ! » précise Éric Marti responsable France de Comscore. Faute de recettes, le secteur a perdu 8 millions d'euros entre mercredi et dimanche comparé à la même période, la semaine précédente.

Les premières victimes sont les



Le passe sanitaire n'a pas empêché Julien et ses enfants de se rendre au cinéma près de Nantes. | PHOTO : MARC ROGER, OUEST-FRANCE

multiplexes. « Les gros cinémas sont les plus touchés, avec une baisse de la fréquentation de l'ordre de moins 60 %, car leur clientèle est plus jeune », explique François Aymé. Les plus petites structures ont aussi pu mettre en place des séances à moins de cinquante personnes sans passe sanitaire.

Certains films comme les très attendus *Kaamelott* ou *Fast & Furious 9* font office de locomotives. Mais, elles ont perdu de la vitesse. « *Kaamelott* enregistre 500 000 entrées en cinq

jours, ce qui est peu par rapport au 300 000 des avant-premières du mardi soir », détaille Éric Marti, le spécialiste des audiences.

Et gros coup de frein pour *Fast & Furious 9* qui « a perdu 92 % sur son deuxième mercredi. Il finit le week-end à - 82 % et apparaît comme la première victime du passe sanitaire, avec les multiplexes où il était roi. »

Autre crainte du secteur, voir des sorties de film attendues, comme *OSS 117* prévue le 5 août, être décalées par les distributeurs. « Cela

entraînerait le scénario du pire car la fréquentation ne cesserait de diminuer », ajoute Éric Marti.

Le secteur attend avec impatience la rencontre prévue cette semaine avec les ministères de la Culture et de l'Économie « pour examiner des mesures d'aides économiques, comme l'an dernier », confie François Aymé. Un fonds de compensation pourrait être débloqué pour contrer économiquement la baisse de la fréquentation.

Marion DUBOIS.

## En Vendée, des parcs de loisirs voient leur clientèle diminuer

### Reportage

« C'est la catastrophe. » Angélique Chaîne, gérante d'un labyrinthe de maïs de huit hectares à Talmont-Saint-Hilaire (Vendée) a les larmes aux yeux lorsqu'elle évoque la baisse de 60 % de sa fréquentation depuis l'élargissement du passe sanitaire et qu'elle raconte « voir des enfants faire demi-tour parce que les parents ne sont pas vaccinés ». Elle n'est pas la seule gérante de parcs de loisirs en Vendée à alerter sur cet impact critique au cœur de la haute saison.

Au zoo des Sables-d'Olonne, on déplore une « baisse fulgurante du jour au lendemain de 60 % ». Au parc aquatique O'Gliss Park du Bernard, « on a accueilli 2 500 personnes mercredi, contre 4 000 la veille ». Le site avait pourtant prévu un centre de

dépistage à l'entrée, mais il a été rapidement pris d'assaut occasionnant un temps d'attente pouvant atteindre près de trois heures. À Avrillé, le Château des aventuriers constate aussi une baisse de « 55 à 60 % » de sa fréquentation. « On pensait faire une saison au moins équivalente à l'année dernière, mais en fait, on descend dans les abîmes », déplore son responsable Landry Quairault. Pour lui, « c'est la mort assurée des moyens et petits sites ».

### Les plus gros s'en sortent

Car les plus gros parcs parviennent à tirer leur épingle du jeu. Le passe sanitaire obligatoire pour le Grand Parc du Puy du Fou « ne freine pas la fréquentation. Elle reste bonne, les gens sont informés et ont besoin de vivre, ils ne se passent pas d'une



Au parc aquatique O'Gliss Park, le centre de dépistage a vite été saturé.

| PHOTO : GUILLAUME SALIGOT, OUEST-FRANCE

journee au Puy du Fou », assure en effet le parc à thème.

L'organisation, quant à elle, était

déjà au point depuis le début du mois de juillet, « puisque le centre de dépistage a été installé dès le 3 juillet pour la première Cinéscène », où le passe sanitaire était déjà obligatoire.

Pour le vice-président du conseil départemental et président de Vendée Tourisme Guillaume Jean, « il y a urgence, car nous sommes au cœur de la saison. En septembre, ce sera trop tard ».

En guise de premier remède, Vendée Tourisme « travaille sur une carte interactive en temps réel, pour permettre aux vacanciers de savoir où et quand ils peuvent se faire tester ». Le Département assure également « travailler avec le gouvernement pour essayer de rationaliser les choses ».

Thomas SAVAGE.

Ouest France – Mardi 27 juillet 2021



**PLAYSIR AGAIN!**  
LE PLAISIR DE SE RETROUVER



#CBFAMILY